



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

RAPPORT MENSUEL

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

RAPPORT MENSUEL ITEKA N'IJAMBO SEPTEMBRE 2021

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois de septembre 2021 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 281 à 285.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 71 personnes tuées dont 28 cadavres retrouvés et 2 exécutions extrajudiciaires, 16 victimes de VSBG, 11 enlevées et/ou portées disparues, 5 torturées et 70 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 9 femmes et 4 mineurs tués, 2 femmes enlevées, 2 femmes torturées et 1 femme arrêtée arbitrairement. Les membres des partis politiques ont été aussi visés et parmi eux, il y a 2 membres de la milice Imbonerakure exécutés sommairement, 5 membres du parti

CNL enlevés, 1 membre du parti CNL torturé, 10 membres du parti CNL et 20 membres du parti CNDD-FDD arrêtés arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées aux DESC, à la justice, à la gouvernance et à la gestion du Covid-19 ont été rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA JUSTICE

III. DE LA GOUVERNANCE

IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

V. DES FAITS SECURITAIRES

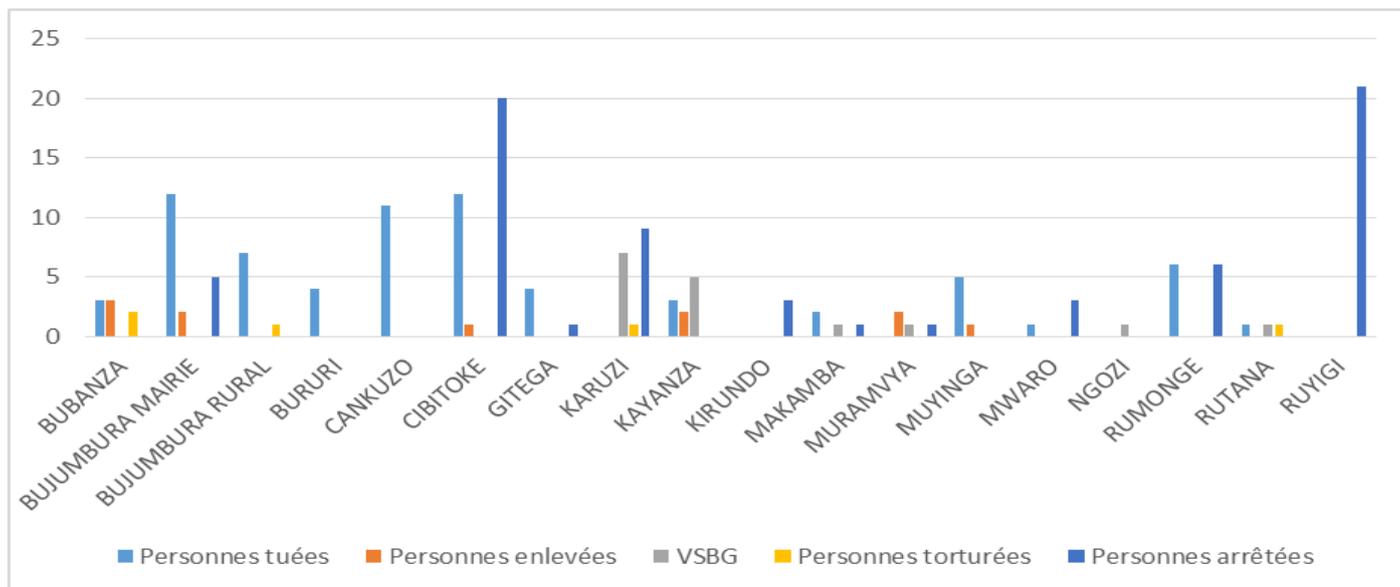
VI. DE LA GESTION DU COVID-19

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	<i>3</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.2. DES CADAVRES RETROUVES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2.1.DES PERSONNES TORTUREES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	<i>5</i>
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	<i>6</i>
<i>II. DE LA JUSTICE.....</i>	<i>6</i>
<i>III.DE LA GOUVERNANCE.....</i>	<i>6</i>
<i>IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>7</i>
<i>V. DES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>7</i>
<i>VI. DE LA GESTION DU COVID-19.....</i>	<i>7</i>
<i>VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	<i>8</i>

CONTENU

CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Conseil National pour la Liberté
CPI	: Cour Pénale Internationale
DESC	: Droits Economiques et Socio-Culturels
EAC	: East African Community
SNR	: Service National de Renseignement
VSBG	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi au mois de septembre 2021



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de septembre 2021, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont des cas de tueurs, d'enlèvement, de VSBG, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Le nombre de personnes tuées au cours de ce mois s'élève à 71 dont 9 femmes et 4 mineurs. Ainsi, la Mairie de Bujumbura et la province de Cibitoke viennent en tête avec 12 cas chacune, suivies de Cankuzo avec 11 cas et de Bujumbura rural avec 7 cas.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 11 cas de personnes enlevées et/ou portées disparues dans les provinces de Bubanza avec 3 cas, Bujumbura Mairie, Kayanza et Muramvya avec 2 cas chacune.

Sur un total de 16 cas de victimes de VSBG relevés au cours de cette période, les provinces de Karuzi et

Kayanza viennent en tête avec respectivement 7 cas et 5 cas, suivies de Makamba, Muramvya, Ngozi et Rutana avec 1 cas chacune.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré également 5 cas de personnes torturées dans les provinces de Bubanza avec 2 cas, de Bujumbura rural, Karuzi et Rutana avec 1 cas chacune.

Sur un total de 70 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Ruyigi vient en tête avec 21 cas, suivie de Cibitoke avec 20 cas et de Karuzi avec 9 cas.

Parmi ces victimes de violations enregistrées figurent 2 membres de la milice Imbonerakure exécutés sommairement, 5 membres du parti CNL enlevés, 1 membre du parti CNL torturé, 20 membres du parti CNDD –FDD et 10 membres du parti CNL arrêtés arbitrairement.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

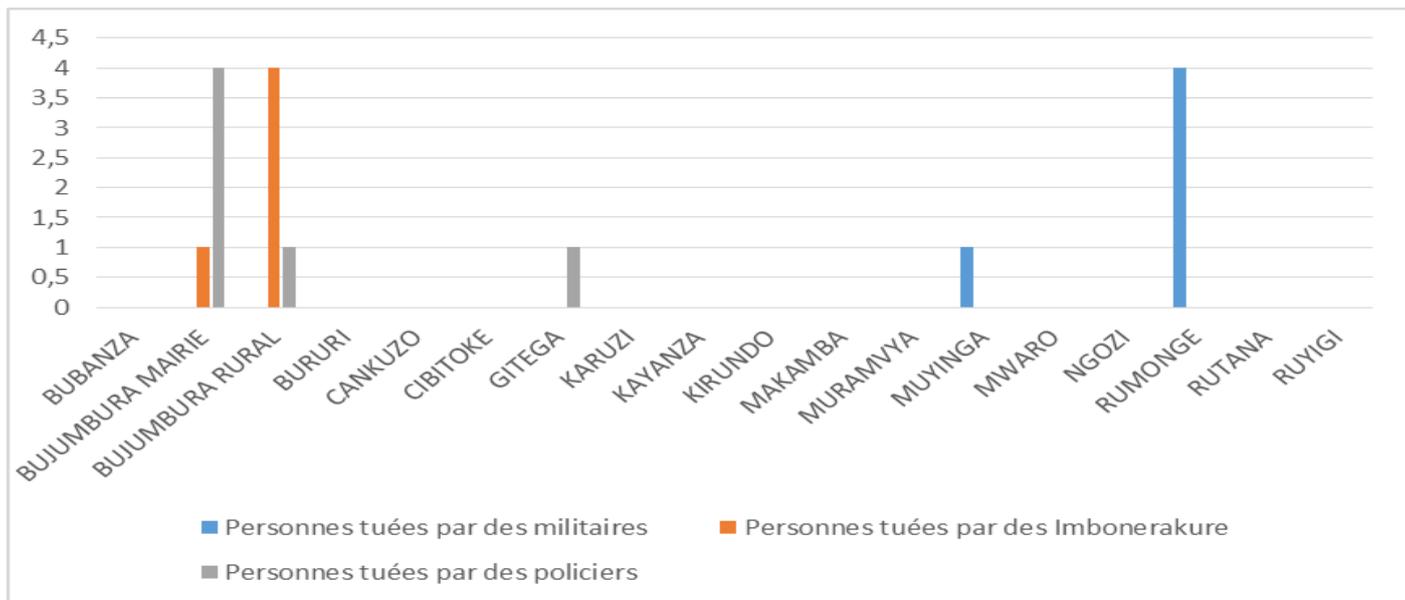
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois de septembre 2021, la Ligue Iteka a relevé 16 cas de personnes tuées dont 2 cas d'exécution extra-judiciaire par des agents étatiques.

Comme le graphique ci-après l'illustre, les provinces de Bujumbura rural, Rumonge ainsi que Bujumbura mairie viennent en tête avec 4 cas chacune.

Figure 2: Graphique des personnes tuées par des agents étatiques



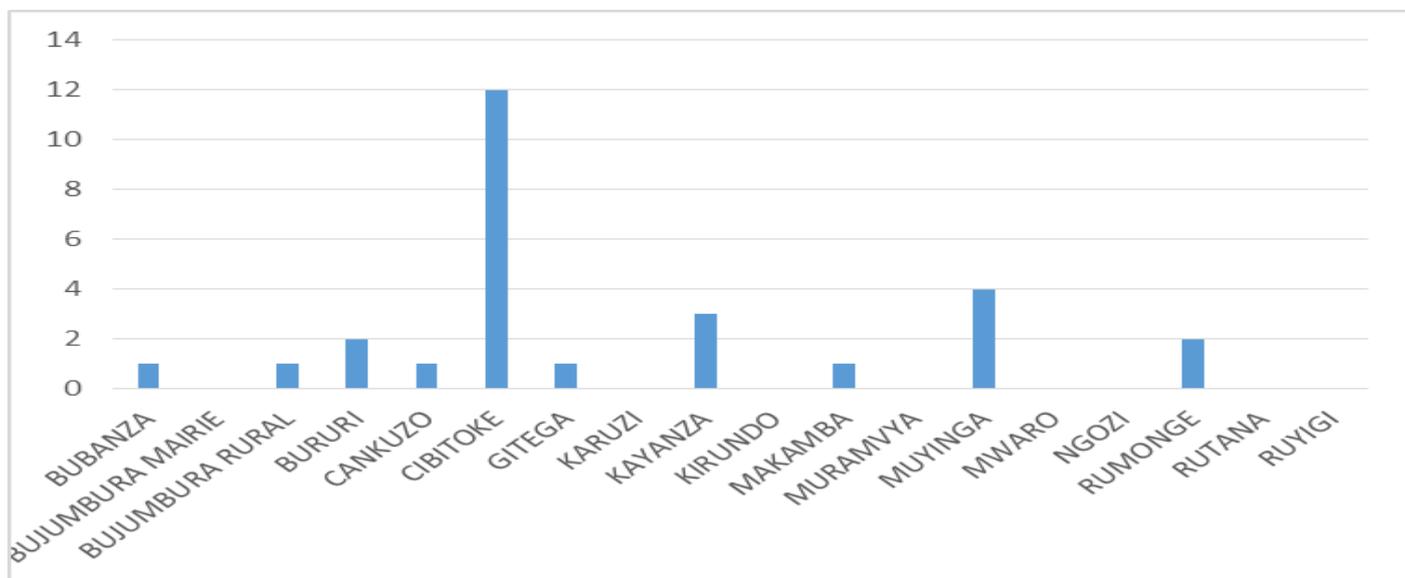
1.1.2. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois de septembre 2021, la Ligue Itaka a enregistré 28 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, la province de Cibitoke vient en tête avec 12 cas, suivie de Muyinga avec 4 cas et de Kayanza avec 3 cas.

La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences montrant qu'elles ont été tuées.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

Figure 3 : Graphique des cadavres retrouvés



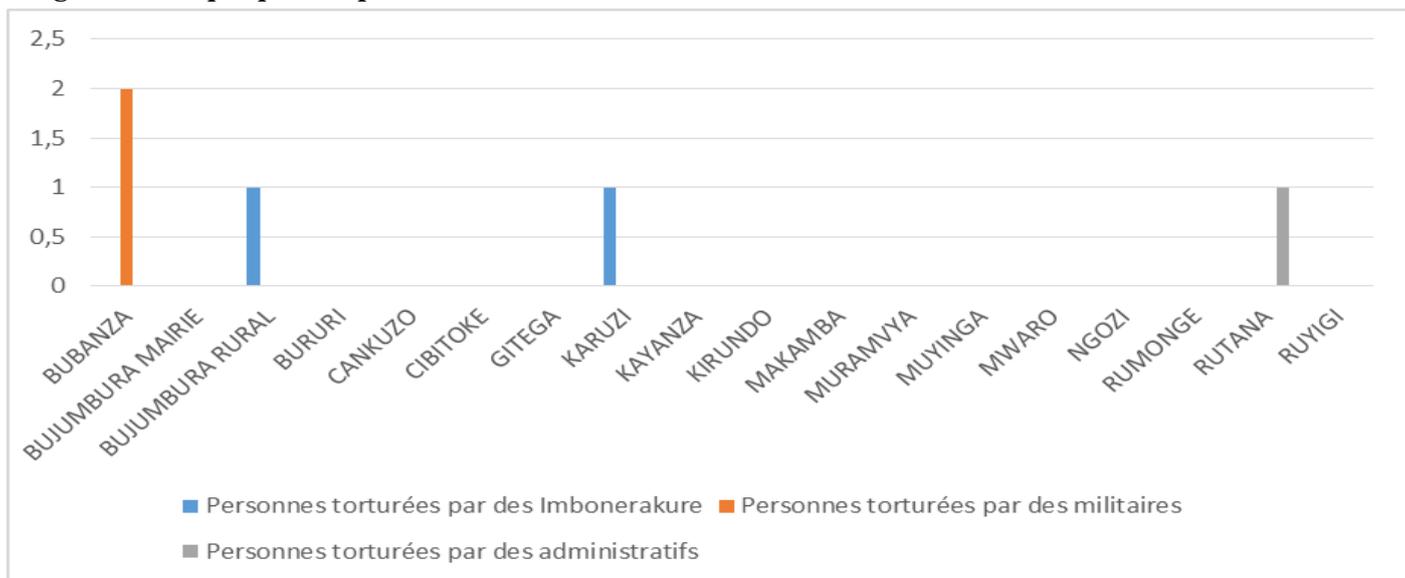
1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours du mois de septembre 2021, la Ligue Iteka a relevé 5 cas de personnes torturées dont 1 membre du parti CNL par des militaires et des membres de la milice Imbonerakure avec 2 cas chacun ainsi que

par des administratifs avec 1 cas. Comme le montre le graphique ci-après, les victimes ont été enregistrées en province Bubanza avec 2 cas, Bujumbura rural, Karuzi et Rutana avec 1 cas chacune.

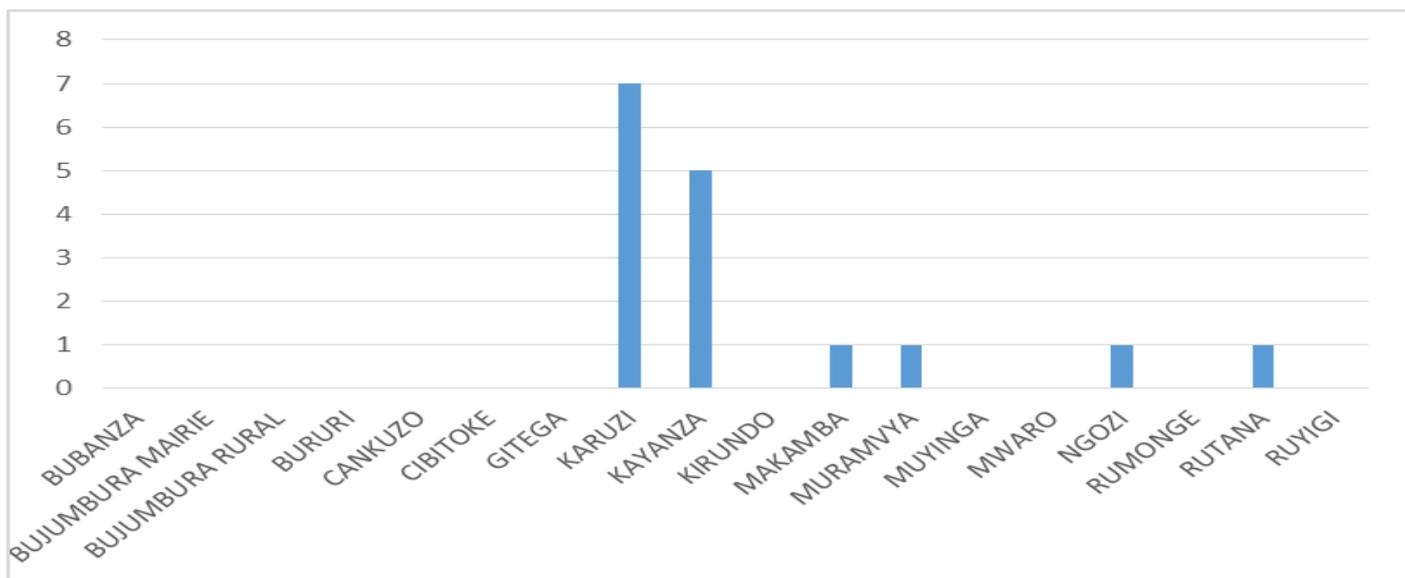
Figure 4: Graphique des personnes torturées



1.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 16 cas de violences sexuelles et basées sur le genre dans les provinces de Karuzi avec 7 cas, Kayanza avec 5 cas, Makamba, Muramvya, Ngozi et Rutana avec 1 cas chacune.

Figure 5: Graphique des personnes victimes des violences sexuelles et basées sur le genre

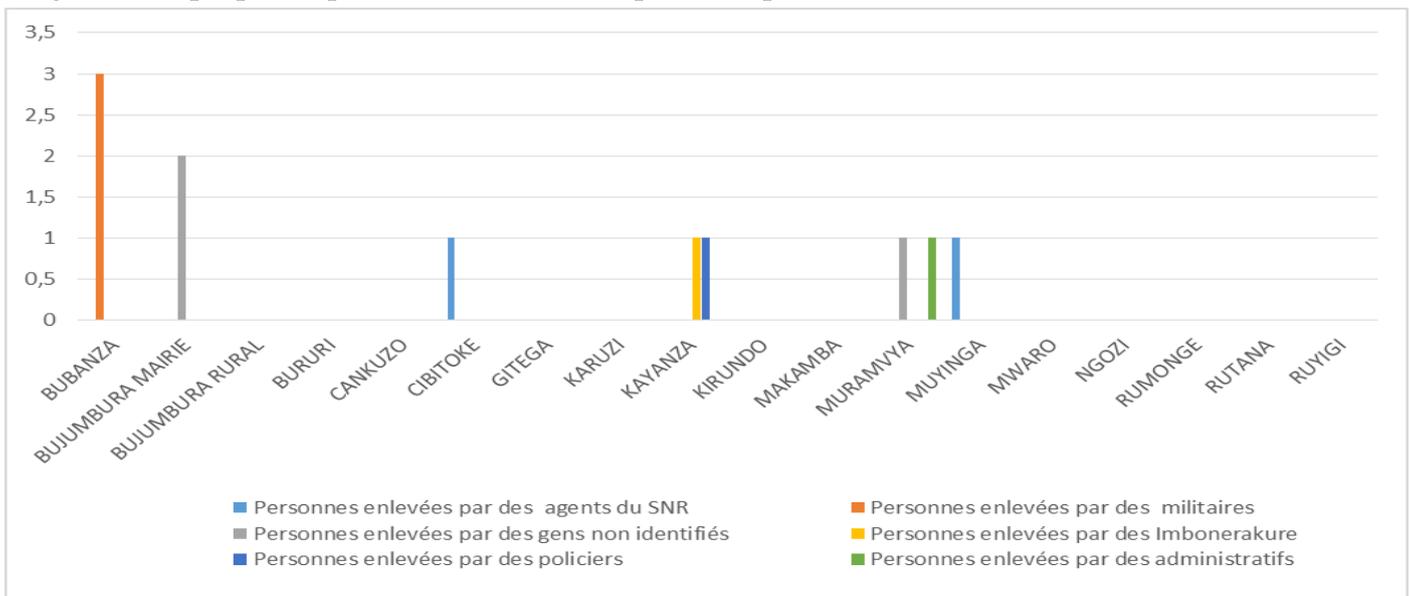


1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de la période couverte par ce rapport, 11 auteurs de ces cas d'enlèvement sont des militaires et des gens non identifiés avec 3 cas chacun, des agents du SNR avec 2 cas, des Imbonerakure, des administratifs et des policiers avec 1 cas pour chaque catégorie.

Figure 6: Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues



1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

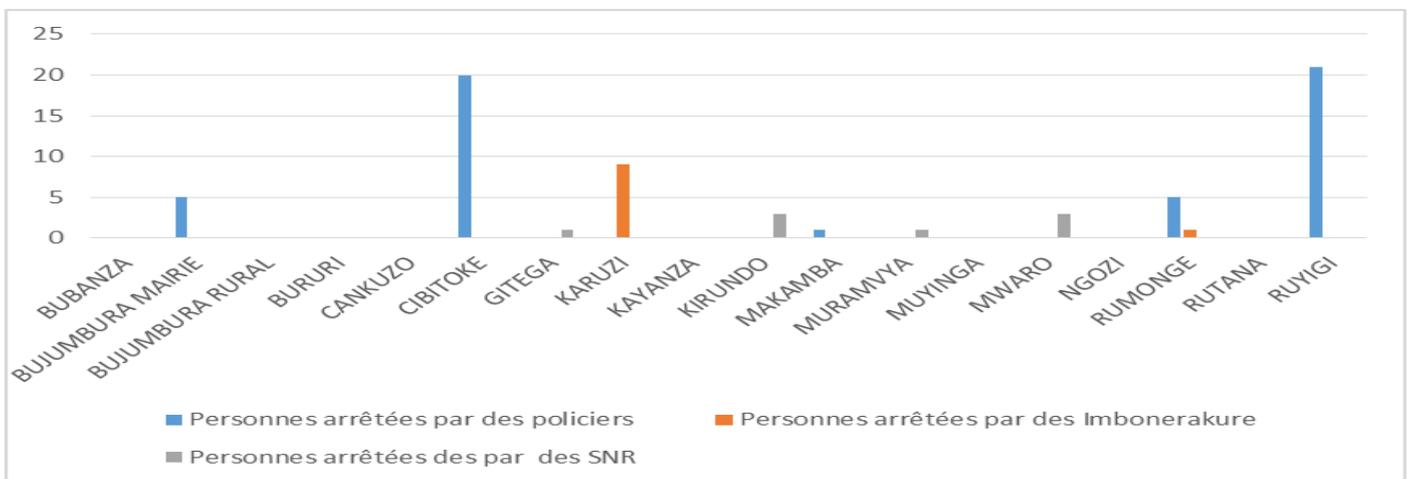
Au cours du mois de septembre 2021, la Ligue Iteka a répertorié 70 cas d'arrestations arbitraires dont 20 membres du parti CNDD-FDD et 8 membres du parti CNL.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de Ruyigi vient en tête avec 21 cas suivie de

Cibitoke avec 20 cas, de Karuzi avec 9 cas et Rumonge avec 6 cas.

Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 52 cas, de la milice Imbonerakure avec 10 cas et des agents du SNR avec 8 cas.

Figure 7: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



II. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des questions relatives à la justice. Il s'agit notamment du procès du Procureur de

la République de Bururi à la Cour d'appel de Makamba et d'une condamnation d'un militant des droits de l'homme par la Cour d'appel de Ngozi.

III. DE LA GOUVERNANCE

Au niveau de la gouvernance, au cours de cette période, des cas de remboursement de l'argent collecté illégalement par des autorités scolaires aux pa-

rents d'élèves et des irrégularités dans le recrutement des enseignants ont été observés.

IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au niveau des droits économiques, sociaux et culturels, au cours de cette période, des cas d'abandons scolaires et de grossesses non désirées pendant l'année scolaire 2020-2021, de violation du domicile et

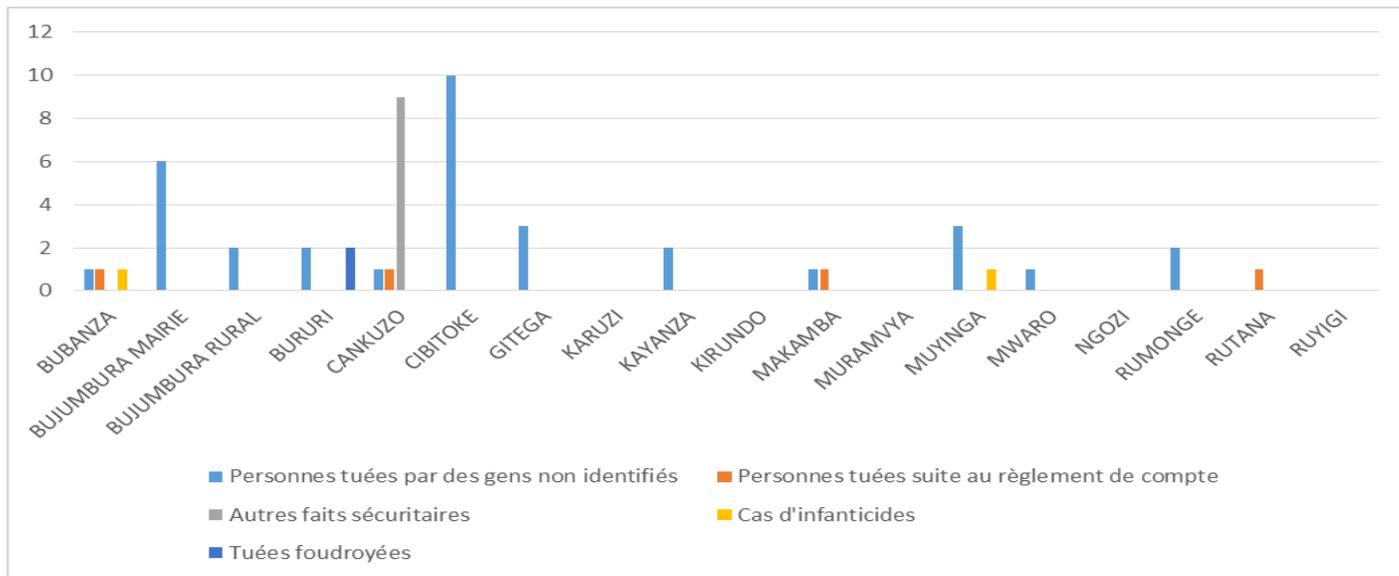
de destruction des biens appartenant à un membre du parti CNL par un groupe d'Imbonerakure commandés par un administratif ont été signalés.

V. DES FAITS SECURITAIRES

Au cours du mois de septembre 2021, au niveau [des faits sécuritaires](#), 55 personnes ont été tuées dont 34 cas par des gens non identifiés lors des attaques à

main armée, 9 cas suite aux autres faits sécuritaires et 4 cas suite au règlement de compte comme le graphique ci-dessous l'illustre.

Figure 7: Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires



En outre, au cours de cette période, la Ligue Iteka a rapporté des cas de grenades retrouvées et de leur explosion dans certaines provinces du pays. Il a été signalé également des autorités administratives met-

tant en garde contre des collaborateurs des groupes armés parlant le Kinyarwanda localisés dans la réserve naturelle de la Kibira.

VI. DE LA GESTION DU COVID-19

Au niveau de la situation de la pandémie du COVID-19 au Burundi, La Ligue Iteka a rapporté des cas de dépistage au covid-19, des déclarations de la réduction du taux de positivité au COVID-19 en Mairie de Bujumbura par le Ministre de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida malgré que la réali-

té sur terrain est tout autre. De surcroît, des cas d'irrégularités de dépistage du covid-19 pour les élèves internes se caractérisant par le non-respect des mesures barrières pour lutter contre cette pandémie ont été signalés.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la mise en place de nouvelles institutions du pays issues des élections de mai 2020, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'exécutions extra-judiciaire, d'enlèvements, de VSBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans divers coins du pays.

La majorité des personnes ont été tuées par des gens

non identifiés, ce qui est très inquiétant étant donné que des enquêtes ne sont pas diligentées.

Des questions de la justice, de la gouvernance, des DESC et de la gestion du Covid-19 ont été relevées dans ce rapport.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés fondamentaux et de protéger la population;

de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les auteurs des crimes ;

de désarmer la population civile afin de garantir la sécurité pour tous.

Aux partenaires techniques et financiers

d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

de s'impliquer pleinement pour restaurer un état de droit au Burundi.

A la CPI

d'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence.

de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.